

Maréchaux-Ferrants et Agents d'Assurances

G. P.

Volume 5, numéro 3, 1937

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1102873ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1102873ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

P., G. (1937). Maréchaux-Ferrants et Agents d'Assurances. *Assurances*, 5(3), 179–180. <https://doi.org/10.7202/1102873ar>

Maréchaux-Ferrants et Agents d'Assurances

par G. P.

179

Il y a dans la province de Québec une association digne de tous les respects : celle des Maréchaux-Ferrants de Québec. Chaque année, elle donne des cours; elle fait passer des examens et elle remet un diplôme à ses élèves méritants le jour de son assemblée générale ¹. Un maréchal-ferrant, c'est un joli et très vieux mot appliqué au forgeron qui, dans un milieu restreint, joue un rôle : il garnit les sabots des chevaux d'un ferrement qui les empêche de glisser et, si je ne fais pas erreur, les garde en bonne santé. C'est un métier simple et vieux comme le monde, qui conserve la tradition de la qualité. Et c'est pour cela qu'on fait passer des examens à de braves gens dont le rôle dans notre société va décroissant.

Dans l'assurance, où l'on confie à l'agent le soin de protéger des capitaux considérables ou d'orienter les économies de toute une vie, on ne fait rien ou à peu près de tout cela. Au premier venu, on dit : vous n'avez rien réussi jusqu'ici, vous ignorez tout de tout, mais vous avez des relations. Qu'à cela

¹ « Douze maréchaux-ferrants de la région ont passé avec succès leurs examens et obtiendront le diplôme de l'Association des Maréchaux-Ferrants de Québec Incorporée . . .

« Les maréchaux-ferrants des Trois-Rivières et des environs ont eu l'avantage de suivre des cours de maréchalerie donnés sous les auspices de l'Association des Maréchaux-Ferrants de Québec Incorporée, par M. le Dr J.-A. Raïche, M. V., des Trois-Rivières. Ces cours, qui ont commencé en septembre 1935, se sont terminés en juin 1936.

« Le diplôme de l'Association sera remis au cours de la prochaine assemblée générale aux Trois-Rivières, en septembre. » — *Le Nouvelliste*, 2-7-36.

ne tienne: remplissez ceci ou, si vous en êtes incapable, signez ici et versez les honoraires, nous nous chargeons du reste. Et ainsi naît un nouvel agent à qui on ne demande plus que d'apporter des affaires; ce qui est facile quand on a de l'aplomb et le goût du travail.

180

Vous exagérez, me direz-vous. Les compagnies d'assurance sur la vie forment leurs agents. Si peu, si peu, mon cher lecteur.² Et que faites-vous des cours donnés par l'Insurance Institute of Montreal et la Life Underwriters' Association of Canada, le Canadian Insurance Institute of Winnipeg ou l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales? Voilà d'excellentes initiatives, mais qui n'atteignent guère les agents. L'Institute ne forme que les employés des compagnies d'assurance; la Life Underwriters' Association a chaque année dans notre province un nombre de diplômés dont il vaut mieux ne pas parler; et au cours d'assurances donné le soir à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, il n'y a pas d'élèves. Seul le cours du jour est fréquenté par les élèves réguliers. Quant au Canadian Institute, je ne crois pas qu'il atteigne beaucoup les agents dans notre province parce que ses cours par correspondance sont en anglais.

A quoi voulez-vous en venir? Dans le prochain numéro de la revue j'expliquerai rapidement ce qu'on fait ailleurs. On comprendra ainsi pourquoi j'ai du respect pour les maréchaux-ferrants et je critique ce qu'on fait dans un domaine que je connais parce que j'y coudoie bon nombre de gens qui allient l'audace à l'ignorance; ignorance dont ils ne peuvent être entièrement tenus responsables puisqu'on les a laissés jusqu'ici dans une douce quiétude et sans presque aucun moyen d'apprendre les choses de leur métier.³ Ils ont peu de livres dans leur langue et ils savent qu'on accorde beaucoup plus d'importance à leur chiffre d'affaires qu'à leur connaissance du métier.

³ A quelques exceptions près.